

L'expérience et les difficultés rencontrées par la pratique
de l'agriculture urbaine dans l'arrondissement Villeray-
Saint-Michel-Parc-Extension

Mémoire présenté à l'office de consultation publique par

Marc Donati

Résident de Villeray

Présentation

Mon nom est Marc Donati. J'ai 30 ans. J'ai presque toujours habité Montréal. Je pratique l'agriculture depuis quelques années à titre personnel. J'habite le quartier Villeray et je suis également chargé de projet en verdissement à l'éco-quartier Saint-Michel/François-Perrault. Mon travail est directement lié à l'agriculture urbaine. Ma réflexion tourne essentiellement autour de mon expérience professionnelle.

J'ai longuement hésité à déposer un mémoire au nom de l'éco-quartier. Je tenais à m'exprimer librement sur ce qui, selon moi, fait défaut dans la politique de la ville en général et de l'arrondissement Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension en particulier: l'éco-quartier étant un programme de la ville financé par l'arrondissement, beaucoup de mes collègues sont en situation de conflits d'intérêt.

Aussi, j'assume entièrement, et ce, à titre personnel, tout ce qui est contenu dans ce mémoire. En même temps, je ne peux faire abstraction de mon expérience de travail. J'étais présent à la séance de consultation publique tenue le 5 juin dernier et je tiens à répondre, dans le respect, au rapport qui a été fait par monsieur Gilles Benoît, qui parlait alors au nom de l'arrondissement Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension. Certains projets dont il a fait mention sont directement sous ma supervision et je tiens à apporter mon éclairage personnel sur cette grande question qu'est l'agriculture urbaine.

Je n'ai pas résisté à la tentation d'inclure quelques photos dans cet exercice : ma réflexion s'articulant beaucoup autour de la notion d'espace, il me semblait essentiel d'appuyer mes propositions par des images.

Mon opinion sur la pertinence de l'agriculture urbaine à Montréal

Je ne m'étalerai pas ici longtemps sur ce que d'autres feront mieux que moi : la présence de l'agriculture urbaine à Montréal est non seulement pertinente, elle est essentielle dans le contexte actuel de crise énergétique et de changements climatiques.

L'agriculture urbaine :

- Contribue à la santé et au bonheur général de la communauté en constituant à la fois un loisir, un lien social et une activité qui inclut un contact avec la nature;

- Contribue à contrer la pollution et les changements climatiques;
- Diminue le risque d'inondations en augmentant la surface perméable des villes;
- Constitue une source d'aliments frais, locaux et bon marché;
- Embellit le cadre urbain;

Pour toutes ces raisons, l'agriculture urbaine doit perdurer et prendre de l'expansion.

La nature de mon travail et l'état de l'agriculture urbaine dans Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension :

Mon travail à l'éco-quartier consiste à créer, organiser et coordonner des initiatives de verdissement. Ces initiatives couvrent à la fois la création de ruelles vertes, la plantation d'arbres et le jardinage communautaire. Le champ d'intervention de l'éco-quartier couvre 2 districts de Montréal, soient ceux de François-Perrault et de Saint-Michel. Je suis le seul employé à occuper ce poste dans mon éco-quartier.

Les lacunes concernant l'agriculture urbaine dans l'arrondissement sont immenses. Lors de son allocution devant la commission le 5 juin dernier, M. Gilles Benoit, qui parlait au nom de l'arrondissement, a fait référence à 2 initiatives d'agriculture urbaine qui découlent directement de mon intervention, soit le potager situé aux Loisirs communautaires Saint-Mathieu et l'autre aux habitations Gabriel-Sagard. L'une d'entre elles n'aura pas lieu cet été, à la fois par manque de temps, de moyens, de l'absence de suivi et d'un mauvais choix de site. L'autre débutera vraisemblablement dans les prochains jours. Dans les 2 cas, il s'agit de 2 jardins aménagés avec des moyens dérisoires. Jamais l'arrondissement n'a participé ni directement financé leur implantation.

L'agriculture urbaine existe bel et bien dans l'arrondissement. Elle se pratique en grande partie à l'intérieur des terrains privés. Or, la plupart des résidents de Saint-Michel n'ont pas accès à une parcelle de terrain. Une part non-négligeable de l'agriculture urbaine se pratique donc sur des terrains publics de manière clandestine. Ce constat ne figurera nulle part dans les rapports de la ville. Je sillonne le district à chaque jour et je suis toujours surpris à la fois de la créativité

et de l'audace de certains résidents. J'ai justement découvert le mois passé l'une de ces installations dans une ruelle peu utilisée, pourtant considérée comme appartenant à la ville. Les résidents y font pousser courgettes, aubergines et fèves grimpantes, et ce en toute illégalité. Pour le moment, l'arrondissement semble tolérer ce genre d'activités, du moment qu'elle ne fasse pas l'objet de plaintes, à moins qu'il ignore carrément la présence de ce genre d'initiatives sur son territoire. Quoi qu'il en soit, les citoyens qui pratiquent ce genre d'agriculture sont exposés au retrait de leurs activités de jardinage, si jamais l'arrondissement décide un jour de mettre fin à leurs privilèges.



Le jardinage *clandestin* dont il est question.

En même temps, démarrer des initiatives d'agriculture urbaine de façon légale et officielle est présentement extrêmement ardu. À titre d'exemple, nous n'avons aucun budget prévu à cet effet à l'éco-quartier, sinon mon propre salaire et un budget mensuel de 50 dollars par mois pour l'ensemble de nos activités. Cet été, je dois piloter la plantation d'une centaine d'arbres indigènes sur le territoire des deux districts que nous desservons. L'arrondissement s'est récemment targué de cette initiative et s'en est servi pour son autopromotion, bien que les

services de l'arrondissement ne nous ai fourni aucun fond ni aucune forme de collaboration, malgré nos demandes répétées: pour mener à bien ce projet, je fais entièrement appel à des fonds communautaires que je suis moi-même allé chercher.

Un problème majeur : le manque d'espace

Pour être pratiquée, l'agriculture urbaine a d'abord besoin d'espace. C'est le principal problème auquel les différents composants de la ville font face. L'agriculture, dernier de classe, n'y échappe pas. L'essentiel de ma réflexion tourne autour de cet enjeu.

Sans nier les besoins d'espace revendiqués par une panoplie de groupes (logements abordables, lieux culturels et sportifs, parcs), l'agriculture urbaine doit elle aussi bénéficier d'espace. Celui-ci ne doit pas être planifié en opposition aux autres besoins ci-haut mentionnés, mais doit bénéficier d'une planification qui profite à l'ensemble de ces composantes. Je suis parfaitement conscient que cette mise en application est rendu compliquée par la rareté et la grande valeur des terrains. Au cours des dernières années, la ville a privilégié de façon presque monopolistique la mise en chantiers de logements de type condominiums afin, entre autres, de profiter des taxes foncières. Je crois que la ville et les arrondissements font fausse route et devraient diversifier l'utilisation du sol.

Pour que les espaces consacrés à l'agriculture urbaine puissent fonctionner, il m'apparaît évident qu'ils doivent répondre aux critères suivants :

-Ces espaces doivent être accessibles;

-Ces espaces doivent être publics;

Ces espaces doivent être accessibles autant d'un point de vue physique qu'administratif. Ces lieux doivent être situés près des résidences et/ou des pôles de transport en commun. Ces lieux doivent bénéficier d'accommodements facilement accessibles tels des remises et un accès à l'eau, utilisables en tout temps. Ces espaces doivent également bénéficier de l'autorisation des autorités, qui doivent chercher à en garantir l'accessibilité plutôt qu'en restreindre l'accès.

Ces espaces doivent être publics. Pour que l'agriculture urbaine puisse continuer à s'épanouir et bénéficier au plus grand nombre, elle doit quitter l'espace privé pour gagner le terrain public. L'absence de cour en terre ne doit plus être un frein à la créativité des jardiniers urbains.

Enfin, le jardinage est une activité essentiellement collective, qui contribue à souder la communauté. Pour cette raison, elle doit avoir lieu sur l'espace public.

Les différents types d'espace sous-utilisés :

J'ai identifié des catégories d'espaces à la fois sous-estimés et abondants à Montréal, où l'agriculture s'épanouit déjà, de peine et de misère. Ces espaces sont :

- Les toits;
- Les ruelles;
- Les stationnements;

À chacun de ces espaces susmentionnés, je tenterai d'apporter des pistes de solution.

Les toits

La grande majorité des toits à Montréal sont plats. Bien que certains toits n'offrent pas la solidité nécessaire pour y circuler à pied, beaucoup d'entre eux pourraient bénéficier d'installations pouvant permettre l'agriculture urbaine.

Une réglementation existe en ce sens sur le Plateau Mont-Royal. Dans des régions fortement densifiées, le toit demeure souvent la seule alternative à l'aménagement d'une cour ou d'un espace extérieur de détente. L'espace occupé par les toits peut servir à l'agriculture urbaine ou encore à l'implantation d'infrastructures de production d'énergie comme les panneaux solaires. Une présence plus accrue de l'agriculture sur les toits pourrait permettre une plus grande récupération de l'eau de pluie et une diminution des îlots de chaleur. Quoi qu'il en soit, la non-utilisation générale de nos toits constitue une formidable perte d'espace.

L'installation de toits verts dans certains secteurs de Montréal est désormais une réalité, mais leur nombre demeure extrêmement marginal. Dans les 2 districts que nous desservons, nous n'en comptons que 2 ou 3. Il nous est par ailleurs impossible d'avancer un chiffre précis, puisqu'aucun registre ni inventaire n'existe à ce jour. Il s'agit dans tous les cas d'initiatives personnelles émanant de résidents possédant à la fois les moyens et le temps de se consacrer à une pareille entreprise.



Vue des toits de Saint-Michel depuis la piste situé sur le Complexe environnemental.

Car, bien que leur promotion soit largement rependue, l'appropriation des toits à Montréal rencontre plusieurs difficultés, à commencer par l'accessibilité : l'immense majorité des bâtiments ne possèdent aucun accès au toit ni aucune sortie d'eau.

Outre les fonds nécessaires à la mise à niveau du toit, un toit vert est un aménagement qui demande l'approbation, voir la participation, des propriétaires. Or 60% des Montréalais sont locataires : quand on pense que certains propriétaires sont réticents à laisser pousser de l'herbe devant leur propriété au lieu d'y faire couler une entrée en béton pour la voiture, on imagine bien ce que l'idée d'aménager un jardin sur le toit doit évoquer pour certains d'entre eux.

Les propriétaires intéressés à aménager un toit vert doivent également soumettre leur projet s'ils veulent agir dans la légalité. Malgré les belles paroles, les autorités locales agissent souvent de façon réfractaire avec ce genre d'installation : plutôt que d'accompagner les porteurs de projet vers les bonnes ressources, l'arrondissement se borne souvent à leur faire porter le fardeau de la preuve, le propriétaire devant prouver par lui-même que son installation n'est pas nuisible et dangereuse.

Enfin, la combinaison de tous ces obstacles rend l'implantation des toits verts passablement onéreux et difficile.

Solutions

-La ville et les arrondissements doivent accompagner de manière pro-active les créateurs de toits verts, en collaborant avec eux plutôt qu'en leur refilant le fardeau de la preuve.

-Des incitatifs fiscaux doivent être mis en place pour encourager les propriétaires à aménager des toits verts. Dans la plupart des arrondissements, ce genre d'incitatifs existe déjà pour les nouvelles constructions. Ce genre de réglementation rencontre cependant très vite des écueils : à Montréal, le cadre bâti existe déjà et les nouveaux logements (quasi-exclusivement des logements de type condominiums) dérogent souvent sur plusieurs règlements touchant l'environnement, notamment sur la marge de recul avant des bâtiments. L'implantation d'un toit vert devient alors une simple réparation, et non un gain.

Les ruelles

Les ruelles constituent un trait particulier de l'urbanisme de Montréal. Ces anciennes avenues, autrefois aménagées pour le transport du charbon, font toujours partie du paysage urbain. Les ruelles ont depuis longtemps changé de fonction. Bien qu'elles soient encore utilisées comme accès à des stationnements, de plus en plus de ruelles sont désormais aménagées comme *ruelle verte* par des collectifs de résidents.

Une ruelle verte désigne une ruelle qui fait l'objet d'un aménagement permanent visant à la verdir, à l'embellir et parfois à y restreindre la circulation. Les comités de citoyens responsables de ces initiatives visent à renforcer leur milieu de vie en officialisant le rôle de la ruelle qui sert souvent depuis plusieurs années d'extension à la cour arrière. L'installation de plates-bandes,

de pots de fleurs et d'excavations mineures visant à retirer l'asphalte et le béton pour les remplacer par des bandes végétales font souvent partie de ce genre de projet. Les initiatives les plus ambitieuses ont fait en sorte de retirer complètement la circulation automobile de certaines ruelles et de les établir comme de véritables parcs semi-privés ou, souvent, l'agriculture urbaine foisonne.

La quasi-totalité des ruelles vertes de Montréal se retrouvent dans les arrondissements Ville-Marie, Plateau Mont-Royal et Rosemont.

L'arrondissement Villieray-Saint-Michel-Parc-Extension a fini par suivre la vague. Presque 20 ans après l'implantation des premières ruelles vertes sur le Plateau Mont-Royal, l'arrondissement a finalement autorisé leur réalisation dans le quartier via un protocole d'implantation. Depuis le mois de janvier, trois requêtes de citoyens ont déjà été déposées à l'éco-quartier, qui peine, avec les faibles moyens et le peu de marge de manœuvre qu'on lui accorde, à répondre à la demande.

De nombreuses lacunes sont à souligner : premièrement, contrairement à ce qui se fait à Rosemont, aucun financement récurrent n'est prévu pour l'implantation des ruelles. Quand on sait qu'un aménagement mineur peut coûter entre 5 000 et 10 000 dollars, on imagine le poids que constituent de telles sommes d'argent pour un regroupement de locataires agissant de manière bénévole.

Deuxièmement, l'arrondissement ne semble pas pressé de s'attaquer au problème de circulation dans les ruelles. Cette condition demeure essentielle à l'établissement d'un cadre de vie favorable à l'agriculture urbaine. En fait, les 3 demandes déposées en ce sens par des comités de résidents à l'éco-quartier depuis le début de l'année l'ont été pour une raison en particulier : lutter contre la circulation de transit dans les ruelles, qui, de toute façon, n'est pas autorisée à Montréal. Or, comme l'ont confirmé nos rencontres avec les représentants de l'arrondissement, ceux-ci semblent ouverts à l'implantation de ruelles vertes et d'initiatives d'agriculture urbaine dans les ruelles, du moment que cela ne perturbe pas ni ne diminue pas la circulation. L'arrondissement est également réfractaire à utiliser l'excavation. C'est comme si l'arrondissement distribuait des vélos, mais que ceux-ci venaient sans le guidon, les roues et les freins, et qu'il fallait payer pour le cadre.

Enfin, la lourdeur administrative exigée par l'arrondissement, qui n'est pas toujours accordée avec la réalité du terrain, la non-collaboration des autorités de l'arrondissement et l'absence

d'information découragent plusieurs résidents à se lancer dans pareille entreprise, malgré, souvent, une volonté et un sens de l'organisation surprenants. L'arrondissement exige par exemple une liste de tous les végétaux que les résidents souhaitent planter des mois à l'avance; Il exige que les résidents remettent des plans à l'échelle et que ceux-ci prennent des décisions sur des règlements municipaux dont plusieurs ne soupçonnent même pas l'existence. Bref, la rigidité de la procédure ne motive en aucun cas les initiatives d'agriculture dans les ruelles, les projets qui aboutissent relevant souvent de l'héroïsme.

Solutions

Les arrondissements doivent soutenir financièrement les projets de ruelle verte. Ils doivent également accompagner les comités de résidents en leur fournissant l'information nécessaire. L'arrondissement doit élaborer les plans d'aménagement avec les citoyens et les accompagner du début à la fin. Enfin, la bureaucratie municipale doit répondre aux besoins du terrain, et non l'inverse.



En haut, une ruelle consacrée au stationnement. En bas, une ruelle verte.



Les stationnements

La quantité d'espace consacré aux stationnements de grande surface à Montréal devraient inquiéter plus de citoyens, surtout à l'heure des changements climatiques. En plus de défigurer la ville et d'offrir un cadre de vie désastreux, les stationnements de grande surface ne répondent à aucun besoin immédiat, sinon à augmenter le nombre de voitures en circulation. Ces océans d'asphalte et de laideur, où la température avoisine souvent les 50 degrés lors des journées de canicule, servent davantage à éloigner du trottoir la façade des commerces de proximité qu'à les rendre accessibles pour les piétons, les vélos et les usagers du transport en commun, les forçant à leur tour à se tourner vers la voiture à des fins de commodité.

Les stationnements, en particulier ceux des grandes surfaces, constituent une perte d'espace faramineuse.

La suprématie du stationnement ne touche pas seulement le secteur commercial ou privé. Un exemple : le bureau de l'Éco-quartier est situé en plein cœur du parc François-Perrault, géré par l'arrondissement. Bien que ne comptant aucun jardin communautaire ni aucun arbre fruitier, et bien que situé à moins de 3 minutes à pied du métro, le parc François-Perrault comporte 3 stationnements à l'intérieur même des limites du parc. Ils sont à moitié vides la plupart du temps. À l'inverse, le nombre de supports à vélos disséminés sur toute la surface du parc ne

permet pas d'y cadener plus d'une trentaine de vélos à la fois, et ce, pour l'ensemble des usagers du parc, de la maison citoyenne, de la bibliothèque de l'arrondissement et de l'école Joseph-François Perrault.



Vue aérienne de l'intersection Pie-IX-Jean-Talon, dans le district François-Perrault. La rue Jean-Talon offre plus ou moins le même décor ininterrompu vers l'est jusqu'aux galeries d'Anjou.

Solution

Une taxe sur les surfaces de stationnement s'applique déjà au centre-ville de Montréal. Il faudrait que ce genre de réglementation s'étende à l'ensemble de la ville. Cela inciterait les propriétaires de ces surfaces à en restreindre la superficie. Des espaces significatifs pourraient ainsi être récupérés.

Ultimement, une plus grande offre du transport en commun aura un impact sur l'agriculture urbaine. Rappelons qu'une voiture reste immobile 87% de sa vie active. La diminution des automobiles, et donc des stationnements de surface, profitera nécessairement à l'ensemble du tissu urbain.

-Marc Donati